N°4405
Entrée le 05.08.2026
Chambre des Députés

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Réponse du Premier ministre, de la ministre de la Défense, et du ministre des Affaires intérieures à la question parlementaire 4405 concernant la mise en œuvre de la stratégie nationale de résilience et préparation de la population aux crises.

1. À quelle échéance le guide annoncé sera-t-il publié, dans quelles langues sera-t-il disponible et par quels canaux sera-t-il diffusé ?

À la suite de la présentation des résultats de l'enquête sur la perception des risques et menaces par les résidents - faisant partie intégrante de la phase de préparation de l'élaboration du guide - la finalisation des textes est en cours. Toujours dans une approche pangouvernementale, le contenu sera révisé en étroite collaboration avec tous les ministères et administrations concernés.
La publication du Guide « Lëtz prepare ! » est prévue dans le cadre des Journées nationales de résilience (5-10 octobre). La diffusion se fera à tous les ménages, sous forme d'un envoi toutes-boîtes en langue luxembourgeoise et française. Il sera également disponible et téléchargeable sur le site du Gouvernement www.letzprepare.lu en allemand, anglais et portugais.

2. Quels seront les principaux thèmes abordés ? Le guide comprendra-t-il notamment des recommandations concernant les réserves alimentaires et d'eau, les moyens de communication, les coupures d'électricité, les cyberincidents, les catastrophes naturelles ou les perturbations temporaires de l'approvisionnement ?

Le guide est tout d'abord à considérer comme un premier outil de sensibilisation et d'information de la population au sujet de la résilience (« preparedness »). L'objectif étant d'inciter chacune et chacun à constituer un kit de préparation à la maison et de remplir son plan d'urgence personnel. Une « checklist » à cocher regroupant les choses essentielles à avoir en réserve chez soi, ainsi que le formulaire du plan d'urgence personnel feront partie intégrante du guide.
Dans un premier temps, le guide informe sur les principaux types de crises susceptibles d'impacter notre quotidien. Il souligne l'importance de la préparation individuelle et explique pourquoi les autorités préconisent notamment de disposer des ressources nécessaires pour faire face de manière autonome à une situation de crise pendant 72 heures.
Un accent particulier est également mis sur le système d'information et d'alerte LU-Alert (comment fonctionnent les alertes, par quels canaux, les niveaux d'alerte, etc.).
Afin d'être le plus pratique et clair possible, le lecteur sera plongé dans une situation concrète, à travers un scénario précis (celui d'une rupture d'énergie) illustrant l'effet de cascade lors de la rupture d'une chaîne d'approvisionnement.
Une partie du guide sera finalement consacrée à la solidarité et l'engagement.

3. Au-delà de la publication du guide, le Gouvernement prévoit-il une campagne d'information et de sensibilisation permanente afin d'ancrer durablement la culture de la préparation aux crises au sein de la population ?

La publication du guide sera accompagnée d'une campagne d'information et de sensibilisation.
Au-delà de cette première étape, le Gouvernement entend inscrire la promotion de la culture de la préparation aux crises dans la durée. Dans le cadre de la Stratégie nationale de résilience, des actions de sensibilisation seront progressivement déployées afin de renforcer les connaissances et les réflexes de préparation de l'ensemble de la population.

Cette démarche sera mise en œuvre par phases. Une première phase visera à sensibiliser largement le public et à identifier les canaux de communication les plus efficaces. Des actions plus ciblées pourront ensuite être développées pour répondre aux besoins de groupes spécifiques.
Le Gouvernement poursuivra également le développement de ses outils d'information, notamment à travers les plateformes officielles letzprepare.lu, lu-alert.lu et infocrise.lu, tout en renforçant l'utilisation des réseaux sociaux et de formats de communication adaptés.
Cette démarche sera menée en étroite collaboration avec les communes et les autres acteurs concernés, notamment dans le cadre d'initiatives telles que les Journées nationales de résilience.

4. Quels objectifs le Gouvernement s'est-il fixés en matière de sensibilisation de la population et comment entend-il évaluer l'efficacité des mesures mises en oeuvre ? De nouvelles enquêtes sont-elles prévues afin de mesurer l'évolution des connaissances et du niveau de préparation de la population ?

La Stratégie nationale de résilience vise à renforcer la capacité de la société à faire face aux risques et aux crises majeurs, quelles qu'en soient les origines.
À travers l'initiative « Lëtz prepare ! », le Gouvernement entend promouvoir durablement une culture de l'anticipation, de la prévention et de la préparation, en sensibilisant la population aux risques et en encourageant l'adoption de mesures de préparation adaptées.
Cette démarche s'inscrit dans le long terme et mobilise l'ensemble des acteurs concernés. Son déploiement progressif permettra d'élargir les actions de sensibilisation et de développer de nouveaux outils d'information au bénéfice de la population.
L'évaluation de l'efficacité des mesures constitue un élément central de cette stratégie. Le Gouvernement prévoit dès lors de suivre régulièrement l'évolution du niveau de préparation de la population au moyen d'enquêtes récurrentes, à l'image de l'enquête sur la perception des risques et menaces. Ces enquêtes permettront de mesurer l'évolution des connaissances, des comportements et du degré de préparation des citoyens, d'adapter les actions de communication et d'assurer un suivi des progrès réalisés dans le temps.

5. L'étude complète réalisée par ILRES sera-t-elle rendue publique ? Dans la négative, pour quelles raisons ? Quelles sont les principales conclusions de cette étude selon les catégories d'âge, les types de ménages, les régions ou les caractéristiques socio-économiques ?

Les résultats de l'enquête nationale sur la perception des risques et des menaces, y compris les réponses au questionnaire, ont été rendus publics lors de la présentation officielle de l'étude et sont disponibles sur le site du Gouvernement.
L'enquête montre que la population est globalement consciente des principaux risques auxquels le Luxembourg peut être confronté, mais que son niveau de préparation demeure perfectible. Elle met également en évidence un fort potentiel d'engagement citoyen ainsi qu'un niveau élevé de confiance dans les institutions publiques.
Des analyses complémentaires, notamment selon l'âge et la nationalité, ont permis d'identifier des différences de perception et de préparation entre les groupes de population. Ces résultats contribuent à adapter les actions de sensibilisation, les messages de communication et les outils d'information destinés au public, tels que le guide « Lëtz prepare ! ».
L'enquête souligne notamment un niveau de préparation plus faible chez certains publics, en particulier les jeunes, ce qui justifie le développement d'actions de sensibilisation ciblées en coopération avec les acteurs de l'éducation formelle et non formelle.

Ces résultats constituent une base importante pour orienter et prioriser les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie nationale de résilience et pour mieux répondre aux besoins des différents publics.

6. Quelles mesures concrètes le Gouvernement entend-il mettre en oeuvre à la suite des différents constats formulés dans cette étude ?

Une des premières mesures concrètes à mettre en œuvre par le Gouvernement dans la suite de cette enquête, consiste dans la publication et la distribution toutes boîtes du guide « Lëtz prepare » et le lancement de la campagne d'information et de sensibilisation y afférente.
Par ailleurs, chaque ministère et les administrations concernées mettent en œuvre des actions concrètes dans leur secteur pour augmenter la résilience de la population.
Enfin, à la fin de chaque année, le Réseau des officiers de résilience propose une liste d'actions prioritaires au Gouvernement à réaliser/mettre en œuvre prioritairement au courant de l'année à venir.

7. Le Gouvernement envisage-t-il de mesurer régulièrement le niveau de préparation des ménages luxembourgeois, notamment en ce qui concerne les réserves de première nécessité, les moyens d'information alternatifs ou l'équipement de base en cas de crise ?

Le Gouvernement entend suivre régulièrement l'évolution du niveau de préparation de la population, afin d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie nationale de résilience.
À cette fin, des enquêtes récurrentes sont envisagées pour mesurer l'évolution des connaissances, des comportements et du degré de préparation face aux différents risques et menaces. Elles permettront également d'évaluer l'impact des actions de sensibilisation et des outils d'information mis à disposition du public.
Les modalités de ces enquêtes sont en cours d'élaboration. Celles-ci pourraient notamment couvrir des aspects concrets de la préparation, tels que les réserves de première nécessité, les moyens d'information disponibles en cas de crise ou l'équipement de base d'urgence.
Les résultats obtenus permettront d'adapter les actions du Gouvernement, d'identifier les domaines nécessitant une attention particulière et de suivre dans le temps les progrès réalisés en matière de résilience et de préparation de la population.

8. Quel rôle sera confié aux communes, au Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS), au Haut-Commissariat à la protection nationale ainsi qu'aux autres acteurs concernés dans la mise en oeuvre de cette stratégie ? Quelles seront les conditions d'octroi du « bonus résilience » annoncé?

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de résilience, le Haut-Commissariat à la protection nationale (HCPN) assure la coordination des différentes actions. À cet effet, un réseau d'officiers de résilience, désignés au sein de l'ensemble des ministères, a été mis en place afin de garantir une approche cohérente et coordonnée à l'échelle gouvernementale. Cette plateforme interministérielle fonctionnelle a pour objectifs de coordonner l'implémentation de la SNR au niveau national en adoptant une approche pangouvernementale et pansociétale; d'assurer le décloisonnement des approches des différents acteurs publics, civils et privés ; de renforcer la coopération civilo-militaire ; de favoriser une culture de la préparation et de la résilience individuelle et collective ; de consolider le partenariat public-privé et d'assurer la cohérence nationale de la mise

en œuvre de la SNR et de la posture de résilience globale des ministères, de leurs services, administrations et/ou établissements publics.

Dans cette optique et conformément à l'action 10 du pilier 1 de la Stratégie nationale de résilience, le HCPN a récemment invité les officiers de résilience à participer à une réunion de sensibilisation relative à la mise en place de plans de continuité d'activité dans toutes les institutions et pouvoirs publics permettant ainsi d'augmenter le niveau de préparation, la résilience et la continuité d'activité des pouvoirs publics.

Un réseau de communicateurs de résilience complète ce dispositif en veillant à la coordination des actions de communication et à la cohérence des messages adressés au grand public et aux médias.

Dans le cadre de la stratégie nationale de résilience, les communes assurent un rôle important. En janvier 2022 fût créé le groupe de travail « Communes résilientes », dans le cadre des efforts de réduction des risques de catastrophe. Ce groupe de travail est une structure permanente et participative où l'État et les communes échangeront régulièrement des informations afin d'élaborer des stratégies conjointes de gestion et d'atténuation des risques. Certaines communes disposent déjà de procédures d'atténuation des risques qui peuvent être une source d'inspiration et d'enseignement pour les autres.

Afin de renforcer la préparation des communes face aux situations exceptionnelles , le ministère des Affaires intérieures a publié en octobre 2025, le « Guide pour l'élaboration d'un plan local de résilience (PLR) » et organisé au cours du premier semestre 2026 quatre séminaires de sensibilisation et de formation "Ass meng Gemeng resilient? Renforcer la résilience face aux situations exceptionnelles". En octobre 2026, un workshop pour agent communaux complétera ces initiatives pour encourager les autorités communales - dans le cadre de l'autonomie communale - à établir un plan local de résilience.

Le CGDIS, tout comme d'autres acteurs impliqués, contribue activement à l'implémentation des différentes mesures telles que déterminées dans la stratégie nationale de résilience.

Les conditions d'octroi du « Resilienzbonus » ont été communiquées le 21 avril 2026 par circulaire aux communes et syndicats de communes[1].

9. Le Gouvernement prévoit-il, en complément des campagnes d'information, des actions pratiques telles que des séances d'information, des ateliers ou des exercices destinés au grand public ? Comment entend-il garantir que ces informations soient accessibles à l'ensemble de la population, quelles que soient les situations linguistiques ou sociales ?

Les campagnes d'information et de sensibilisation constituent un pilier important de la Stratégie nationale de résilience. Elles s'inscrivent dans une démarche visant à renforcer durablement la culture de la préparation au sein de la population.
Dans un premier temps, une campagne nationale de sensibilisation sera déployée afin de faire connaître les enjeux de la résilience, de diffuser les messages essentiels de préparation et d'identifier les canaux de communication les plus adaptés aux différents publics.

[1] https://maint.gouvernement.lu/fr/circulaires/circulaires2026/circulaire-2026-038.html.

Cette démarche sera mise en œuvre en collaboration avec les ministères, administrations et communes, qui jouent un rôle essentiel de relais auprès de la population et peuvent contribuer au développement d'initiatives adaptées aux réalités locales.
L'organisation annuelle de Journées de la résilience autour du 10 octobre contribue également à assurer la répétition et la diffusion régulière des messages de sensibilisation.
Afin de garantir l'accessibilité de l'information au plus grand nombre, le Gouvernement s'appuiera sur une diversité de canaux de communication et veillera à proposer des contenus adaptés à la réalité linguistique et sociétale du Luxembourg. Les plateformes gouvernementales, les médias, les réseaux sociaux et les relais locaux seront mobilisés de manière complémentaire.
L'objectif est de permettre à chacun d'accéder à une information fiable et accessible, tout en renforçant sa capacité à se préparer et à réagir de manière appropriée en situation de crise.

10. Le guide fera-t-il l'objet de mises à jour régulières afin de tenir compte de l'évolution des connaissances ?

Le guide « Lëtz prepare ! » s'inscrit dans l'ensemble des actions prévues dans le cadre de la Stratégie nationale de résilience visant à sensibiliser, informer et préparer la population aux situations de crise. Il complète les informations et recommandations déjà disponibles sur les plateformes officielles, notamment www.infocrise.lu , www.lu-alert.lu et www.letzprepare.lu.
Au-delà de la diffusion du guide, l'objectif est d'encourager les citoyens à consulter régulièrement les sources d'information officielles afin d'accéder à des informations fiables et actualisées sur les risques et les mesures de préparation.
Le guide a avant tout une vocation de sensibilisation et d'information. Compte tenu de l'évolution constante des risques et des menaces, il n'est pas prévu à ce stade de le rééditer régulièrement sous une forme identique. Une actualisation pourra toutefois être envisagée si les besoins le justifient.
Parallèlement, le Gouvernement poursuivra le développement de ses outils d'information en veillant à garantir l'actualité, l'accessibilité et la qualité des contenus mis à disposition du public. De nouveaux formats de communication et une utilisation renforcée des réseaux sociaux viendront compléter les dispositifs existants afin de diffuser des informations adaptées aux différents publics et de maintenir un niveau élevé de sensibilisation.

Luxembourg, le 5 août 2026
Le Premier ministre,
(s.) Luc FRIEDEN